

## **DÉLIBÉRATION**

N°:2 Année : 2023

Exécutoire le :

Publiée le :

Visée le :

## ADMINISTRATION GENERALE

Demande de subvention auprès du Département de la Savoie au titre du Contrat départemental de Savoie pour les projets «se rencontrer entre générations» et « extension du réseau de bénévoles »

Madame la Vice-Présidente rappelle que le service Accord'Age anime un réseau de bénévoles qui réalisent des visites à domicile ou des appels téléphoniques auprès d'ainés isolés. Les bénévoles sont suivis par les animatrices et participent à un groupe de paroles animé par une psychologue pour échanger sur leurs pratiques et difficultés.

Depuis 2021, le service a entrepris des démarches pour étendre ce réseau à l'échelle intercommunale qui compte fin 2022 : 37 bénévoles dont 33 interviennent auprès d'autant d'ainés habitant 8 communes différentes.

Ces résultats encourageants témoignent de la nécessité de mobiliser les acteurs locaux pour repérer, informer les ainés isolés, et si ces derniers le souhaitent, être orientés vers Accord'Age. En 2022, une subvention de 4000 € a été attribuée par le Département pour cette action. L'effort de mobilisation des relais locaux doit être poursuivi pour toucher un plus grand nombre d'ainés.

Parallèlement, le service souhaite développer des actions intergénérationnelles et partenariales au bénéfice de ses bénéficiaires. Des actions qui suscitent beaucoup de joie et de motivation auprès de ce public. Trois actions sont notamment prévues en 2023 :

- une après-midi contes en partenariat avec la MJC d'Aix et l'Orée du Bois, avec des conteuses bénévoles de l'association et d'Accord'Age
- une rencontre en chansons avec le Conservatoire de musique d'Aix, 6 EHPAD du territoire, l'Association Cantonale Enfance Jeunesse, la commune et le club d'ainés de Grésy
- une après-midi jeux intergénérationnelle avec plusieurs EHPAD et associations enfancejeunesse, le club d'ainés et la commune où se déroulera l'action

Pour soutenir ces actions, il est proposé au Conseil d'Administration que le CIAS dépose des demandes de subvention auprès du Département au titre du Contrat Départemental de Savoie d'un montant de

- 4000 € pour l'action « extension du réseau de bénévoles » (coût prévisionnel : 10 100 €)
- 2560 € pour l'action « se rencontrer entre générations » (coût prévisionnel : 6 400 €)

Il convient donc d'autoriser la Vice-Présidente à déposer deux dossiers de demande de subvention auprès du Département pour les deux actions citées (fiches de renseignement jointes à la présente délibération).

Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont règlementaires,

- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20230126-DELIB2-DE

Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Madame la Vice-Présidente à signer deux dossiers de demande de subvention auprès du Département, pour les projets « extension du réseau de bénévoles » et « se rencontrer entre générations », joints à la présente délibération.

Aix-les-Bains, le 26 janvier 2023

Le Président, Renaud BERETTI

- Conseillers en exercice : 25

- Présents : 15

- Présents et représentés : 17

- Votants: 17

- Pour: 17

- Contre:0

- Abstentions: 0

- Blancs: 0

ENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pour le Président La Vice Présidente Danièle BEAUX-SPEYSER